

Procès-verbal de séance

Séance du 04 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le quatre juillet à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET</p> <p>EXCUSES : Christian LECHEVREL (<i>pouvoir à P. Guichard</i>) Séverine PASSAQUAY (<i>pouvoir à A. Lambert</i>)</p> <p>ABSENTE : Frédérique KHAMMAR</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 10</p>
--	--

Ghislaine Lanoir est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 16 mai 2018, à l'unanimité.

En raison de la nécessité d'apporter une réponse en urgence aux dossiers listés ci-après, Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- 6) Défense Extérieure Contre l'Incendie. Présentation du Schéma Communal et lancement des travaux
- 7) Finances. Décision modificative n° 1 sur le budget principal 2018
- 8) Demande de dérogation scolaire

Délibération n° 2018/07/26

Assainissement. Mise à disposition de terrain communal pour la construction d'une station d'épuration. Extrait de la parcelle cadastrée B n° 661 – «Sur les Crêts»

Monsieur le Maire rappelle la non-conformité de la station d'épuration dite de «Bel Air» et la mise en demeure des services de l'Etat pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la station au plus tard au 31 décembre 2020. Travaux à la charge de la Communauté de Communes Usse et Rhône à qui la commune a transféré la compétence «assainissement».

Le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition de la CCUR environ 3.000m² issus de la parcelle cadastrée B n° 661, située «sur les Crêts».

Une convention sera établie entre la commune et la CCUR.

La nouvelle station d'épuration des Crêts aura une capacité d'accueil de 195 EH (contre 120 EH actuellement).

Unanimité

Délibération n° 2018/07/27

Marché public en groupement de commande : étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CCCUR. Mission 1 – diagnostic d'alimentation en eau potable de Saint-Germain-sur-Rhône

Pour mémoire, marché lancé par la Communauté de Communes Usse et Rhône et le SMECRU. Le conseil municipal valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 juin 2018 : attribution du marché au groupement ANTEA GROUP France SAS. Montant pour la mission 1 – réalisation du diagnostic sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône : 18.379,50€ HT.

Contribution attendue du Département de la Haute-Savoie : 10%
Contribution sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau : 50%
Resteront à charge de la commune 40% soit environ 7.500€ HT

Unanimité

Délibération n° 2018/07/28

Voirie. Aménagement d'un carrefour. Intersection RD 168 / RD 168A et VC rue des Platières

Rappel par Monsieur le Maire d'un projet de giratoire au carrefour des RD 168 («rue de Beaumont») et «rue de Jaffay») et de la voie communale («rue des Platières») étudié au début des années 2000 par le Département de la Haute-Savoie. L'objectif était à l'époque de contraindre les automobilistes à ralentir sur la RD 168 / 168A, en particulier au niveau de ce carrefour en croix à deux stops.

Depuis, les acquisitions foncières ont été réalisées, ainsi que d'autres aménagements de sécurité dans la traversée de cette agglomération : plateaux surélevés à chaque entrée et création d'un trottoir le long de la RD 168 et 168A, côté nord.

Après analyse des propositions faites par les services du département (giratoire de 12 mètres de diamètre, plateau surélevé noir, plateau surélevé de couleur), le conseil municipal décide de créer un plateau surélevé, en enrobé de couleur.

Le montant global de l'opération s'élève à environ 103.000€ TTC, avec une participation pour la commune estimée à 19.250€ (27.500€ - 8.250€ de subvention possible au titre des amendes de police).

Unanimité

Délibération n° 2018/07/29

Locations communales. Logement situé 506 rue de Beaumont.

Le conseil municipal valide les modalités de location à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- montant mensuel du loyer : 500,00€
- dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges, soit 500,00€
- avances mensuelles sur charges : 120,00€ au titre du chauffage
- ordures ménagères : règlement unique au mois de novembre

Unanimité

Délibération n° 2018/07/30

Réhabilitation de l'ancien presbytère. Mandat à la Commission d'Appel d'Offres communale pour l'attribution des marchés de travaux

Conformément au calendrier retenu, la consultation des entreprises pour la réalisation des deux logements devrait être lancée dans les jours prochains : parution sur la plateforme des marchés publics de l'Association des Maires 74 + parution dans un journal officiel. Une visite du futur chantier sera imposée à tout candidat souhaitant soumissionner. Les critères de sélection seront : 50% prix / 50% mémoire technique.

Toutefois compte-tenu de la période estivale et de la difficulté à convoquer l'ensemble du conseil municipal début août, date de remise des offres, il est convenu que la commission d'appel d'offres créée par délibération n° D2014/03/37 en date du 28 mars 2014 aurait plein pouvoir pour retenir le ou les candidats, en complément de la délégation donnée au Maire à cette même date par le conseil municipal (D2014/03/26).

Unanimité

Délibération n° 2018/07/31

Défense Extérieure Contre l'Incendie. Validation du Schéma Communal et lancement de la tranche 1 du programme de travaux

Rappelant qu'en cas d'incendie l'absence, ou l'insuffisance de points d'eau, est de nature à engager la responsabilité de la commune, le conseil municipal décide de lancer au plus tôt la création des réserves enterrées prévues au titre des années 2018 et 2019 sur le schéma communal. Le bureau GeoProcess lancera la consultation des entreprises dès cet automne.

La commune, consciente de l'enjeu, a budgété 125.000€ de travaux pour cette 1^{ère} tranche, puis 30.000€ seront prévus par an pour atteindre 100% de la couverture en 10 ans.
Le SCDECI est consultable en mairie.

Unanimité

Délibération n° 2018/07/32

Finances. Décision modificative n° 1 sur budget principal 2018

Décision motivée par la nécessité de rembourser à un locataire sortant un trop perçu sur avances pour charges (chauffage). Cette décision ne modifie pas le budget initialement voté.

Unanimité

Délibération n° 2018/07/33

Etude d'une demande de dérogation scolaire

Un enfant scolarisé en maternelle à l'école Alexandre Dumas, de Franc lens, rencontre des difficultés «d'adaptation». Au vu des certificats médicaux fournis par ses parents et d'une lettre de motivation de l'inspecteur d'académie, un changement d'établissement scolaire pourrait être bénéfique à l'enfant lors de son entrée en classe préparatoire.

Le conseil municipal, qui souhaite donner toutes ses chances à cet enfant pour mener à bien sa scolarité dans un nouvel environnement, accepte la demande de dérogation scolaire, à titre exceptionnel.

Unanimité

Aparté de Monsieur le Maire sur l'évolution constante des participations financières versées au SIVU scolaire au cours des 7 dernières années. Dominique Rey, président du SIVU scolaire, évoque la hausse du coût des transports scolaires, des frais de maintenance sur l'ensemble des bâtiments ainsi que la hausse des effectifs. Frédéric Merlet, délégué de la commune au sein du SIVU scolaire, envisage une révision des clefs de répartition des sommes dues par les trois communes et fixées en 2009 lors de la création de ce groupe scolaire intercommunal.

Questions diverses et informations

- Projet avec la SEMCODA. Aucun élément nouveau à ce jour. Monsieur le Maire rencontre les nouveaux dirigeants de cette structure le 6 juillet prochain, au siège à Bourg-en-Bresse.
- Des travaux de rénovation de voirie sont programmés sur la Route des Bois (entre le carrefour de «Pralon» et l'entrée de Saint-Germain-sur-Rhône). La RD 168 pourrait être fermée à la circulation pendant une période que Monsieur le Maire souhaite la plus courte possible. Informations à venir.
- Monsieur le Maire a rencontré des musiciens locaux qui souhaiteraient se produire le 22 septembre prochain à Saint-Germain-sur-Rhône, sous la couverture du comité des fêtes. Accord leur a été donné pour utiliser l'enceinte de la salle des fêtes.
- Le conseil municipal renouvelle ses sincères condoléances à la famille de Madame Tavernier, décédée le 28 juin, et la remercie pour le don de cinquante euro fait au bénéfice des aînés de la commune.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h00

Le Maire,
Alain LAMBERT

